

INSCRIPTIONS :

Samedi 7 Septembre de 14h00 à 18h



**FICHE D'INSCRIPTION
ENFANT
2019/2020**



Nom et prénom de l'enfant :

Âge :

Adresse :

Téléphone Obligatoire :

Mail :

Pièces obligatoires à fournir :

☐ Certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité, si non donné l'année précédente. (valable 3 ans)

Moyen de paiement : si règlement par chèque libellé à l'ordre de PISCINES COMMUNAUTAIRES

☐ Chèque N° :

☐ Espèces

☐ Chèques Vacances :

☐ Coupons Sport :

LISTE DES ACTIVITÉS (cochez l'activité de votre choix)

Jardin Aquatique : (Découverte du milieu aquatique)

☐ 5/6 ans Mercredi 10H15 - 11H

☐ 4/5 ans Mercredi 11H00-11H45

☐ 5/6 ans Mercredi 13H00-13H45

☐ 4/5 ans Samedi 10H30-11H15

Débutant : à partir de 6 ans. Avoir acquis le Jardin aquatique

☐ Lundi 17H10-17H55 ☐ Mardi 17H10-17H55

☐ Mercredi 15H-15H45

☐ Jeudi 17H10-17H55 ☐ Vendredi 17H10-17H55

Les horaires indiqués sont
les horaires dans l'eau.

Moyen : à partir de 8 ans. Avoir acquis le Débutant

☐ Lundi 18H-18H45 ☐ Mardi 18H-18H45 ☐ Mercredi 14H-14H45

☐ Mercredi 16H-16H45 ☐ Jeudi 18H-18H45 ☐ Vendredi 18H-18H45

Confirmé : Avoir acquis le Moyen

☐ Mercredi 17H-17H45

☐ Vendredi 19H-19H45

TARIFS:

École de Natation, 10 cours, (Jardin Aquatique débutant, moyen, confirmé) 1 enfant pour une première inscription. **55 €**
Réinscription École de Natation où 2ème enfant même famille **48 €**

Les cours enfants ne sont pas récupérables. Durée des cours 45 minutes.

Une caution de **5 euros** sera appliquée sur les cartes non rendues en fin de trimestre.

Je soussigné(e), _____, avoir lu et accepté le règlement.

Signature :

1 - L'ECOLE DE NATATION

Les cours sont collectifs et accueillent jusqu'à 10/11 enfants.

Le nombre maximum exact de participants à chaque cours est laissé à l'appréciation de l'enseignant concerné.

Les enfants sont répartis par niveau de pratique ; la décision de l'affectation de l'élève dans un niveau est du ressort exclusif des Maîtres-Nageurs.

Contenu

- Chaque cycle comprend au minimum 10 séances, il peut comprendre une ou deux séances supplémentaires selon le calendrier, ce qui peut permettre aux enfants absents de rattraper une séance manquée.

Période

- Les cours proposés sont répartis sur l'année en trois cycles : de septembre à décembre, de décembre à mars, de mars à juin.
- Un calendrier annuel des séances est fourni à l'inscription. Les modifications éventuelles sont communiquées dans la mesure du possible à l'accueil trois semaines auparavant.
- Lors des vacances scolaires et pendant les jours fériés, les séances sont annulées.

Inscription et réinscription

- L'inscription au premier cycle a lieu début septembre au forum des associations.
- Le renouvellement des inscriptions à l'école de natation commence 4 semaines avant le début du cycle suivant. Il est de la responsabilité des parents de se tenir informés auprès de l'accueil.
- Tout enfant inscrit à un cycle est prioritaire pour la réinscription au cycle suivant, à condition que sa demande de réinscription (par le biais d'un bulletin complété) ainsi que le règlement soient transmis avant le délai indiqué, soit trois semaines après le début des réinscriptions.
- Passé le délai indiqué les cours sont ouverts à de nouveaux participants, les inscriptions étant prises en compte par ordre d'arrivée.
- Il n'y a pas d'obligation de réinscription au cycle suivant ; les parents sont seulement tenus d'en informer le centre Aqua Passion dès leur prise de décision.
- Il est à prendre en compte que la caisse de l'accueil est fermée 30 mn avant la fermeture du bassin.

Absence

- Toute absence doit être signalée.
- Une séance non effectuée, quel que soit le motif d'absence, ne peut pas être remboursée ; elle peut être éventuellement récupérée si le cycle comprend plus de 10 séances.
- En cas d'événements d'une gravité avérée, notamment pour des raisons médicales, il est possible de déposer une demande de report par le biais des fiches de réclamation disponibles à l'accueil.

2 – LE DEROULEMENT DES COURS DE NATATION COLLECTIFS

Durée, Horaires et déroulement

- La durée de chaque séance est de 45 minutes d'activité effective dans l'eau.
- Il est remis à chaque enfant lors du 1er cours de chaque cycle ou stage, une carte piscine, à conserver et à utiliser pour chaque entrée et sortie de cours.
- La carte piscine permet de fermer le casier du vestiaire.
- Lors de la dernière séance cette carte est conservée par le portique de sortie. Si ce n'est pas le cas, elle doit être remise à l'accueil. La non restitution de la carte est facturée 5€.
- Le respect strict des horaires indiqués pour les cours permet le bon déroulement des séances pour tous les participants.
- Pour le bon suivi des cours, il est impératif que chaque enfant se présente ou soit présenté à l'accueil avant d'entrer.
- L'enfant peut entrer et accéder aux vestiaires pour se préparer, au plus tôt 10 minutes avant le début de son cours. Il doit passer sous la douche et par le pédiluve avant d'entrer dans l'eau.

Encadrement

- L'encadrement et l'animation de chaque cours est assuré par un Maître Nageur habilité affecté, mais il peut être remplacé par un autre Maître-Nageur selon les besoins du service.

Tenue

- L'enfant doit porter une tenue de bain adéquate : maillot de bain ou boxer de bain (pas de bermudas ni shorts, ni bien sûr sous-vêtements). Les bonnets de bain ne sont pas obligatoires.

Comportement

- Tout enfant participant aux activités ou accompagnant se doit d'adopter un comportement respectant les règles de bonne conduite et de civisme afférentes aux établissements recevant du public. Tout contrevenant est susceptible d'être exclu du cours voire de l'établissement par décision du Maître-Nageur ou du responsable de structure. Chaque parent est responsable de ses enfants dans les vestiaires. Les parents sont autorisés à accompagner leurs enfants aux vestiaires.

Présence dans l'eau en dehors du cours

- La participation au cours permet de bénéficier d'un accès à la piscine hors de la séance.
- Si l'enfant est accompagné par un adulte s'étant acquitté d'un droit d'entrée, il peut entrer dans l'eau avant l'heure autorisée, par une demande expresse faite à l'accueil. Il peut également rester dans l'eau après son cours, dans les mêmes conditions.
- Si ce n'est pas le cas, il doit sortir de la piscine ou de la pataugeoire et se diriger vers les douches et le vestiaire.